



FR

COMMISSION DES FINANCES
72^{ème} session
Rome, 27 septembre 2012

UNIDROIT 2012
AG/Comm. Finances (72) 4
Original: anglais/français
septembre 2012

Point n° 6 de l'ordre du jour : Ajustements au budget de l'exercice financier 2012

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Explication des ajustements proposés par le Secrétariat au budget 2012</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Avis à transmettre à l'Assemblée Générale lors de sa 71^{ème} session</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2012 – Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice 2011; UNIDROIT 2012 - AG/Comm. Finances (72) 9</i>

1. Il est de coutume que le Secrétariat soumette d'abord à la Commission des Finances, puis à l'Assemblée Générale, à l'automne un document indiquant les ajustements qui pourraient être nécessaires au budget de l'exercice financier en cours sur la base des Comptes disponibles pour l'exercice financier précédent, des comptes partiels disponibles pour l'exercice financier en cours ainsi que toutes autres modifications dues à des circonstances exceptionnelles.

2. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat considère qu'il est nécessaire d'introduire quelques ajustements au budget de l'exercice financier 2012, comme cela est indiqué dans les notes au budget révisé qui figure dans l'Annexe au présent document. Cependant, le Secrétariat ne prévoit pas la nécessité de demander des fonds supplémentaires car le Secrétariat estime être en mesure de compenser le manque prévu de recettes (€ 148.000,00) par des réductions de dépenses équivalentes.

3. *La Commission des Finances est invitée à examiner les ajustements proposés au budget de l'exercice financier 2012, tels qu'ils figurent en Annexe, et à recommander leur approbation par l'Assemblée Générale à sa 71^{ème} session.*

ANNEXE

AJUSTEMENTS AU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2012

RECETTES (en Euro)

	2012		
	Budget	Recettes effectives	Solde
Revenu			
Excédent actif présumé au 1 ^{er} janvier 2012: ¹	30.000,00	- 58.484,02	- 88.484,02
A) Recettes ordinaires:			
Contributions des Etats membres			
Gouvernement italien ²	150.000,00	100.000,00	- 50.000,00
Autres Etats membres	2.104.550,00	2.023.700,00	- 80.850,00
Contribution extrastatutaire d'Etats membres (Chine)	0,00	20.000,00	20.000,00
Autres recettes			
Intérêts	5.000,00	5.000,00	0,00
Contribution aux frais généraux	15.000,00	15.000,00	0,00
Vente de publications	54.475,00	54.475,00	0,00
Total des recettes	2.359.025,00	2.159.690,98	- 199.334,02

NOTES EXPLICATIVES SUR LES RECETTES AJUSTEES

¹ Les comptes finaux de l'exercice financier 2011 montrent un solde inférieur à celui prévu à l'origine, principalement dû à un manque de recettes en 2011.

² Le Secrétariat s'attend à recevoir une contribution égale à celle versée par le Gouvernement italien en 2011.

DEPENSES (en Euro) ¹

Dépenses	Budget	Dép. effectives	Solde
Chapitre 1 – Indemnités à titre de remboursement des frais			
Art. 1 (Conseil de Direction et Comité Permanent)	48.000,00	33.262,12	14.737,88
Art. 4 (Commissaire aux comptes)	3.605,00	3.605,00	0,00
Art. 5 (Comités d'experts) ²	60.000,00	60.000,00	0,00
Art. 6 (Missions des agents et du personnel)	28.000,00	30.000,00	- 2.000,00
Total	139.605,00	126.867,12	12.737,88
Chapitre 2 – Rémunérations ²			
Art.1 (Rémunérations personnel cat. A. B et C et consultant)	1.337.200,00	1.140.000,00	197.200,00
Art.2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels)	20.000,00	20.000,00	0,00
Total	1.357.200,00	1.160.000,00	197.200,00
Chapitre 3 – Charges sociales			
Art. 1 (Assurances sociales)	465.450,00	400.000,00	65.450,00
Art. 2 (Assurances pour accidents)	8.500,00	8.770,26	- 270,26
Total	473.950,00	408.770,26	65.179,74
Chapitre 4			
Indemnité intégrative personnel à la retraite	2.500,00	2.500,00	0,00
Chapitre 5			
Impression de publications	31.500,00	31.500,00	0,00
Chapitre 6 – Frais d'administration			
Art. 1 (Papeterie)	21.000,00	13.803,32	7.196,69
Art. 2 (Téléphone, fax et Internet)	21.000,00	26.023,83	- 5.023,83
Art. 3 (Correspondance)	15.000,00	20.699,22	- 5.699,22
Art. 4 (Frais de représentation)	4.650,00	4.650,00	0,00
Art. 5 (Frais d'interprétation)	27.500,00	27.500,00	0,00
Art. 6 (Divers)	6.700,00	3.348,84	- 3.351,16
Total	95.850,00	96.025,21	- 175,21
Chapitre 7 – Frais d'entretien ³			
Art. 1 (Eclairage et énergie électrique)	12.500,00	10.760,07	1.739,93
Art. 2 (Chauffage)	20.000,00	28.483,79	- 8.483,77
Art. 3 (Eau)	7.000,00	3.943,65	3.056,35
Art. 4 (Assurance de l'immeuble)	11.500,00	16.490,70	- 4.990,70
Art. 5 (Matériel de bureau)	21.000,00	15.130,04	5.869,97
Art. 6 (Entretien de l'immeuble, charges pour services publics)	21.000,00	19.972,07	1.027,94
Art. 7 (Louage d'ouvrage)	42.420,00	47.000,00	-4.580,00
Total	135.420,00	141.780,32	-6.360,32
Chapitre 9 – Bibliothèque			
Art. 1 (Achat de livres)	82.000,00	82.000,00	0,00
Art. 2 (Reliure)	9.000,00	9.000,00	0,00
Art. 3 (Logiciel)	22.000,00	22.224,62	- 224,62
Total	113.000,00	113.224,62	- 224,62
Chapitre 10			
Promotion des instruments d'UNIDROIT	0,00	0,00	0,00
Chapitre 11			
Programme de coopération juridique	10.000,00	10.000,00	0,00
Total des dépenses	2.359.025,00	2.090.667,53	268.357,47

NOTES EXPLICATIVES AUX DEPENSES AJUSTEES

¹ Plusieurs facteurs, y compris parfois un contrôle strict des dépenses par le Secrétariat, ont permis de faire – ou de s’attendre à – des économies de dépenses dans la plupart des chapitres du budget: moins de participants aux réunions dont le Secrétariat est tenu de rembourser les frais de voyage; prise en charge des frais de voyage par des tiers; contributions extrastatutaires pour couvrir les coûts de réunions; départ à la retraite de membres du personnel; suppression de réunions; contrôle des stocks, etc. Les chiffres donnés dans le présent document sont, dans la plupart des cas, une estimation du Secrétariat et ne doivent pas être pris à ce stade comme une garantie d’économie réelle d’un certain montant. Pour faciliter la lecture, le Secrétariat s’abstient de fournir une explication détaillée de la nature de chacune de ces économies. Le Secrétariat souligne toutefois que, dans de nombreux cas, les économies ont été faites dans le seul but de faire face au manque prévu de recettes, mais au détriment d’une pleine mise en œuvre du Programme de travail.

² Le montant très inférieur des dépenses aux Chapitres 2 et 3 résulte du fait qu’un poste (celui du Secrétaire général adjoint) est resté vacant pendant plusieurs mois et que le nouveau membre du personnel recruté pour cette fonction a été engagé au niveau le plus bas de la fourchette approuvée pour ce poste. Par ailleurs, un autre poste vacant depuis le départ à la retraite de la personne concernée le 1^{er} janvier 2012 n’a pas été pourvu.

³ Les dépenses plus élevées à ce Chapitre sont principalement dues à des réparations et autres travaux à caractère exceptionnel dans les locaux d’UNIDROIT qui se sont avérés nécessaires.